



Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne: ordre du jour du Conseil Communal du 4 octobre 2024 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

## Convention entre la Ville et Monsieur et Madame VILLEMIN-ALTINOK VILLEMIN

Convention par laquelle la Ville met à disposition de Monsieur et Madame VILLEMIN-ALTINOK VILLEMIN, une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange, située au lieudit « Bd Grande-Duchesse Charlotte » sous le n° 165/2657, d'une contenance d'environ 40 ca, conformément au plan de situation daté du 7 août 2024 annexé à la présente.

Les preneurs payeront annuellement une redevance de 40 € (indexé).

Également, la Ville accorde aux preneurs le droit de clôturer la partie de la parcelle mise à disposition et de créer un accès piéton par un portillon d'une largeur maximale de 1 mètre, permettant de rejoindre le jardin de leur maison située au 25, rue du Cinquantenaire. Cet accès traversera le domaine privé communal, soit la parcelle 165/2657, section B de Lallange. Le portillon devra être installé conformément au plan de situation daté du 7 août 2024, annexé à la présente.

Les preneurs payeront annuellement une redevance de 15 € (indexé).

La convention est conclue pour une durée indéterminée et sera révocable à tout moment.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano Ingénieur-Directeur